

Image not found or type unknown



Déduction possible pour aide à personne âgée

Par **calimero_0**, le **23/04/2008** à **10:14**

Bonjour, rnMa mère âgée de 87 ans est hébergée dans une maison de retraite médicalisée. Le coût moyen de cet hébergement est de 2400 euros par mois, ma mère ne touchant environ que 1200 euros par mois, nous (ses enfants) sommes obligés de participer à cette dépense. J'aimerais savoir si la somme versée par chacun d'entre nous est déductible des impôts, si oui à quelle rubrique, avec quels justificatifs et avec quel plafond ?rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **Thierry Nicolaides**, le **24/04/2008** à **17:37**

cette dépense peut être déductible au titre du devoir de solidarité entre générations .rnrnla déduction se fait sur votre déclaration de revenus 2042 en déductions diverses
rnrnnaturellement votre mère devra ajouter cette pension à ses revenus imposables
rnrnrnCordialement rnrnTh Nicolaïdès